

# Bulletin d'information de la section Retraités et Préretraités Du Port Autonome du Havre

Comité de rédaction : P. Deshayes - D. Carpentier

## Le mot du Secrétaire Général

Je profite de cette première édition du bulletin d'infos destiné aux Retraités du PAH pour exprimer toute l'importance que j'attache à l'histoire de notre établissement et à toutes celles et tous ceux qui y ont contribué.

Il me paraît tout aussi important d'insister sur la solidarité inter génération qui est le « ciment » de notre Organisation Syndicale. Le combat des actifs est identique à celui des retraités car nous subissons tous, les conséquences d'une politique gouvernementale désastreuse qui ne peut apporter à chacun d'entre nous, que des inégalités, une baisse du pouvoir d'achat et une couverture sociale en nette diminution. Ce bulletin sera donc le lien indispensable entre les Actifs que je représente au sein de notre Organisation et vous les anciens représentés, désormais par Patrick, votre nouveau Secrétaire....Longue vie à ce bulletin !!

## Edito

Je vous avais annoncé lors de l'assemblée générale ordinaire, fin janvier que nous allions essayer de dynamiser la section Retraités et Préretraités de notre syndicat général des travailleurs portuaires du Grand Port Maritime du Havre.

Une première permanence a eu lieu le 4 mars au bureau syndical de 9h à 12 h. Celle-ci a été tenue par Didier et moi-même. 12 personnes nous ont fait le plaisir de leur visite et plusieurs sujets tels que la Mutuelle, l'avenir des œuvres sociales ou encore la baisse du pouvoir d'achat ont fait l'objet d'informations et de débats entre nous. Il a été aussi évoqué la création du Comité d'entreprise qui suscite pas mal d'interrogations parmi les retraités. L'application de la réforme et ses conséquences fait également débat et génère surtout de l'inquiétude. Des idées intéressantes en sont ressorties et nous continuer à nous organiser pour être efficaces aux côtés des actifs.

Nous avons une pensée et nous saluons les Retraités et préretraités souffrants qui ne peuvent se déplacer et nous profitons de ce premier numéro du bulletin d'info de la section pour saluer également Michel BENOIT et son épouse, ainsi que M. et Mme Claude THOMAS, sans oublier Mme Landormi.

Voici donc le premier numéro du bulletin que nous proposons de vous transmettre régulièrement, afin de vous donner des informations concernant les problèmes du quotidien pour chacun d'entre nous, liés à la santé et à la vie publique.

## ● Dépendance

C'est la réforme de 2011, Nicolas Sarkozy ayant promis de s'atteler à **la question de la dépendance des personnes âgées** sitôt la loi sur les retraites votée. «Chacun a le droit à sa dignité face aux souffrances du grand âge», a rejustifié le chef de l'État le 31 décembre. L'équation est connue: la part des plus de 75 ans va doubler en quarante ans et le nombre de personnes âgées dépendantes va progresser de 1% par an. Avec, à la clé, un problème de prise en charge de leurs soins, mais aussi de leur accueil. La note s'envolera de 36% (+8milliards) dans les prochaines décennies.

L'objectif est simple: prendre des décisions à la fin de l'été pour les inclure à l'automne dans le projet de loi de financement de la Sécu pour 2012. Ces premières mesures doivent permettre à certains départements de faire face à l'explosion (+200% en huit ans) du coût de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). La création d'une 5<sup>e</sup> branche de Sécurité sociale - et donc ses modalités de financement - ne sera pas tranchée avant la présidentielle. Un débat national doit démarrer au cours du mois pour permettre aux Français de donner leur avis sur les solutions à retenir. Roselyne Bachelot, la ministre des Solidarités, qui mènera cette consultation, entamera demain ses rencontres politiques avec Jean-François Copé, le nouveau patron de l'UMP.



## Sommaire :

- Le mot du Secrétaire
- Edito
- Dépendance des personnes âgées
- Internet, c'est plus facile
- Question santé
- Amiante
- Attention Pub !
- Retraites complémentaires
- Retour de la Directive Bolkestein

## Avec Internet, c'est plus facile !!

Afin de pouvoir vous donner un maximum d'informations, nous invitons les retraités et préretraités à communiquer leur adresse e-mail à l'équipe de rédaction de ce bulletin d'information. Déposez cette adresse lors d'une prochaine visite au bureau syndical ou envoyer un message par le biais de votre boîte personnel, afin qu'elle soit récupérée par Elisa.

## Question Santé :

Partager son expérience avec son entourage ou avec d'autres patients procure un soutien psychologique d'autant plus essentiel que l'on est confronté à un souci important. Discuter santé avec ses proches permet également de s'informer sur des antécédents familiaux, s'exprimer sur le don d'organe, ou encore aborder des sujets sensibles, tels qu'addictions, dépression ou maladies sexuellement transmissibles, notamment avec des adolescents.

Souvenons-nous cependant que chaque cas est unique et exige un diagnostic professionnel.

## Retraites complémentaires :

### la négociation se durcit

Longtemps excédentaires, les régimes de retraite complémentaires des salariés (**Arcco**) et des cadres (**Agirc**) ont souffert de la crise et doivent puiser dans leurs réserves pour rester à l'équilibre. Contrairement au régime général, ils ne peuvent en effet pas être déficitaires. Leur taux de rendement diminue au fil du temps et les syndicats ont abordé ces négociations avec la ferme intention de le stabiliser en réclamant des ressources supplémentaires. «Le taux de rendement ces 17 dernières années a baissé de 25% à l'Arcco et de 30% à l'Agirc, ce qui a pour effet une répercussion immédiate d'une ampleur à peu près égale en termes de taux de remplacement», c'est-à-dire du pourcentage de la retraite versée par rapport au dernier salaire, affirme le négociateur cégétiste.

Mais si tous s'accordent sur la nécessité de stabiliser le taux de rendement, les propositions de remède divergent. Certains syndicats n'écartent pas une petite hausse des cotisations de salariés. La CFTC propose ainsi +0,4% sur deux ans, sur les cotisations salariales et patronales. Une éventualité dont ne veut pas entendre parler l'organisation patronale qui invoque un frein à la compétitivité des entreprises. Jean-François Pilliard, du Medef souhaiterait pour sa part que l'âge d'obtention d'une complémentaire à taux plein soit repoussé de 65 à 67 ans pour s'aligner sur le régime de retraite général. Il évoque aussi une «meilleure cohérence» entre les deux régimes Arcco et Agirc. Une idée dont se méfie le syndicat de cadres CFE-CGC qui ne veut pas d'une fusion. Le patronat encourage également la maîtrise des coûts de gestion qu'il évalue à 1,8 milliard d'euros par an.



Vivre sa retraite en famille

### Amiante : consensus pour recommander un meilleur suivi post-professionnel

Cela faisait plus de dix ans (en 1999) que la dernière conférence de consensus sur l'amiante avait formulé les circonstances, bien minimales, d'un suivi post-professionnel amiante, qui existe dans les textes, en France depuis 1993.

La Haute autorité de santé a réuni en janvier une commission d'experts pour revoir le sujet et présente ses conclusions en quelque 33 recommandations. Les chiffres sont éloquentes sur les manques du dispositif actuel : on estime en effet qu'à peine 10 % du nombre de salariés qui seraient en droit de le réclamer en bénéficient effectivement. On estime que le scandale de l'amiante aura causé 100 000 morts sur plusieurs décennies. De très nombreux travailleurs aujourd'hui – ou bientôt – retraités vivent avec ce risque.

Le suivi post-professionnel est donc un enjeu majeur, reconnaît le rapport de la commission.

### En matière de Santé, Internet, oui ! Mais avec précaution

Comment faire bonne pioche parmi des milliers de sites ? D'abord, en fuyant les promesses de remède miracle. Ensuite, en consultant les sites de santé officiels, ceux d'associations et d'institutions reconnues... Enfin, en privilégiant les sites dotés du logo HONcode. Ce label, reconnu par la Haute Autorité de Santé (HAS), garantit le respect des règles de transparence quant au financement du site, ainsi que les bonnes pratiques éditoriales (citer auteurs et sources, dater les articles, séparer contenu éditorial et publicité). Mais attention : cela ne veut pas dire que les informations sont vérifiées et validées par la HAS.

### En bref...

#### Seulement quatre chômeurs sur dix touchent des allocations

*En 2010, un million de chômeurs sont arrivés en fin de droit et seulement 42 % des sans-emplois touchent aujourd'hui une allocation.*

#### Contre les fuites d'eau, Veolia inonde de courriers

Si vous recevez des courriers très insistants de Veolia Habitat services ou de la Générale des eaux services proposant une assurance contre certaines fuites d'eau, pas de panique : ce n'est que de la publicité, vous n'êtes contraint par rien. Surtout, réfléchissez bien avant de souscrire un contrat pas

## La Directive Bolkestein de retour sur la scène française

Habitué des médias et des déclarations fracassantes, Frédéric Lefebvre, secrétaire d'État chargé des Petites et moyennes entreprises a été d'une rare discrétion lors du lancement, le 23 février, du site « [Guichet entreprises](#) ». A première vue, rien de nouveau sous le soleil. Frédéric Lefebvre n'a fait que signer une convention créant un groupement d'intérêt public (GIP) nommé « Guichet Entreprises » avec quelques partenaires de l'État comme les chambres de commerce et d'industrie, avec pour mission le développement de services sur ce nouveau portail électronique. Le site Internet, doit ainsi assurer « la mise en place du guichet unique de la création d'entreprise qui permet à tous les entrepreneurs de créer leur entreprise en ligne et d'accomplir de manière dématérialisée les procédures et formalités nécessaires à l'exercice de leur activité. **En fait, il ne s'agit pas seulement d'un site de simplification des formalités destiné**

**aux PME.** la directive européenne de libéralisation des services, dite Bolkestein, aujourd'hui transposée en France, est à l'origine du fameux guichet unique propulsé sur les fonts baptismaux par le gouvernement sarkozyste. Les guichets d'entreprises créés sont de plus agréés dans le cadre de la directive européenne sur les services.

L'objet premier de ces guichets est de faire en sorte que le nouveau marché européen des services joue à fond la concurrence libre et non faussée. Cela signifie une mise en concurrence des salariés, des prix élevés pour des services qui n'assurent plus l'égalité d'accès des citoyens ainsi que des missions dites d'intérêt général. Cette logique de marché concurrentiel des services entraîne une réduction des coûts : on le sait, les conditions de travail, de sécurité des salariés et les salaires sont tirés vers le bas.

Retrouvez-nous sur INTERNET sur le site **CGT-GPMH** dans la rubrique « retraités »

Prochaine permanence au Bureau Syndical : **Judi 7 avril 2011 de 9h à 12 h**